

LA DEPÊCHE DU PLFSS POUR 2014 # 3

Point sur le projet de loi

L'examen du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2014 a débuté à l'Assemblée nationale le mardi 22 octobre et s'est clôt le mardi 29 octobre.

Comme chaque année, fidèle à sa mission de promotion et de défense des intérêts du service public de santé, la FHF est pleinement mobilisée et soutient plusieurs amendements, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat.

La présente lettre a pour objectif de vous adresser un point synthétique des informations essentielles à retenir. Voici donc un troisième point sur la petite loi.

Synthèse des débats.

Le projet de loi a été adopté en première lecture par 320 voix pour (Groupe socialiste, républicain et citoyen ; Groupe écologiste ; Groupe radical, républicain, démocrate et progressiste) **et 245 voix contre** (Groupe de l'union pour un mouvement populaire ; Groupe de la gauche démocrate et républicaine ; Non-inscrits) **et 5 absentions.**

Malgré de nombreuses rencontres avec les députés des différents groupes politiques en amont des débats, peu d'amendements proposés par la FHF ont finalement été portés devant la Commission des Affaires sociales. Les députés de la majorité ainsi que les députés du groupe communiste ont présenté seulement deux amendements:

- L'amendement relatif à **l'équité de traitement entre établissements publics et privés dans la détermination du coefficient prudentiel**
- L'amendement relatif à la **dégressivité des tarifs basée sur la pertinence médicale**

Ces deux amendements n'ont pas été adoptés par la commission et seule Jacqueline FRAYSSE (groupe communiste) a souhaité présenter ces amendements en séance publique.

La FHF a par ailleurs constaté avec regrets que plusieurs amendements **en faveur du retour de la convergence tarifaire** ont été portés par l'opposition, arguant notamment que ce dispositif permettait d'assurer une plus grande équité de traitement entre les patients atteints d'une même pathologie et inciterait les établissements publics de santé à gagner en efficacité.

Les dispositions votées impactant les établissements publics de santé

- Les députés ont voté un article additionnel (art.27-A) posant **un principe général d'expérimentation du parcours de soins**, dont les modalités seront décidées par décret du Conseil d'Etat.
- **L'expérimentation de la tarification au parcours via le FIR (art.34)**. Initialement prévue pour le traitement de l'insuffisance rénale ainsi que pour les traitements du cancer du sein et de la prostate, les parlementaires ont souhaité étendre l'expérimentation à la dialyse à

domicile ainsi qu'aux soins de suite et de réadaptation. Les députés ont également adopté un amendement intégrant les pharmacies d'officine au dispositif.

- **La réforme du cadre d'autorisation des coopérations des professionnels de santé.** Ces coopérations devront être fondées sur un modèle économique réalisé en partenariat avec l'ARS.

- **L'expérimentation du financement d'actes de télémedecine (art.29)** pour les patients pris en charge par la médecine de ville et par les structures médico-sociales. La mention d'un cahier des charges a été supprimée par les parlementaires, afin de laisser aux ARS la liberté de choisir les projets pertinents. La commission des Affaires Sociales a en outre souhaité intégrer les pharmacies d'officine au dispositif.

- **L'instauration d'un financement pour les établissements isolés (art.33)**, situés dans des zones à faibles densité de population et répondant à des critères d'isolement géographique.

- **La dégressivité tarifaire (art.33)** a été adoptée. La FHF avait présenté un amendement pour que ce dispositif ne soit pas une mesure d'économie supplémentaire, mais bien une mesure permettant d'améliorer la pertinence des actes et d'assurer la solidarité entre établissements. Pour la FHF, ce dispositif se doit en effet d'être solidaire et doit permettre à la stratégie de groupe de s'incarner.

- **Le report de la généralisation de la facturation individuelle à 2018**, soutenu par la FHF, (art.42) a été adopté. Ce report a toutefois fait l'objet de plusieurs amendements visant à le supprimer. La FHF reste donc vigilante et s'assurera que cette disposition sera bien maintenue lors des prochaines séances au Sénat, et à l'Assemblée Nationale.

- **Le financement du plan d'aide à l'investissement dans le secteur médico-social pour 2014** et la déconcentration des crédits aux agences régionales de santé (art.47). Si la FHF se félicite de cette reconduction, elle ne peut que déplorer l'insuffisance, dans ce PLFSS, de financements pour les investissements hospitaliers.

- Les députés ont voté la réaffectation de **100 millions d'euros provenant de la CASA à la CNSA (art.15)**. La FHF juge que ce premier pas reste très insuffisant et que c'est bien la totalité de la CASA qu'il convient de réaffecter à la CNSA, afin de financer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie. La FHF soutiendra des amendements en ce sens auprès des sénateurs.

Quelques autres dispositions à retenir

- Instauration d'une taxe sur les boissons énergisantes (art. 12 bis)

- La prolongation de l'expérimentation des nouveaux modes de rémunérations pour les professionnels de santé (art. 27)

- Expérimentation de la délivrance à l'unité des médicaments appartenant à la classe des antibiotiques (art.37) pour une durée de trois ans.

- Renforcement de l'aide au sevrage tabagique à destination des jeunes (art.43) grâce à l'augmentation de la prise en charge des substituts nicotiniques.

Enfin, les députés ont voté la remise de plusieurs rapports :

- Rapport annuel sur la situation des déserts médicaux
- **Rapport sur la réforme du modèle de financement des établissements de santé avant le 31 mai 2014**
- Rapport sur les réformes envisageables du financement de la sécurité sociale avant le 30 avril 2014

A suivre... La dépêche du PLFSS # 4 qui fera le point sur les discussions relatives au secteur médico-social